

RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2025

Date de publication : Janvier 2026

En 2025, Ginjer AM a exercé ses droits de vote à **100%** des assemblées générales des sociétés émettrices dans lesquelles une participation était détenue à la date où le droit de vote était exercable.

Ce rapport porte sur l'exercice des droits de vote détenus par GINJER AM au moment des assemblées générales ordinaires et extraordinaires organisées sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Il est établi conformément aux dispositions de l'article 319-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Périmètre et organisation

Ginjer AM exerce ses droits de vote pour la totalité des positions actions détenues, sans exclusion géographique, dans la mesure où les éléments et moyens permettant ce vote sont disponibles en temps voulu.

Ginjer AM effectue une revue annuelle de la politique de vote en présence des équipes de Gestion et validée par la direction Générale.

Ensuite, selon le calendrier des Assemblée Générales, et en association avec notre conseil Glasslewis-Proxinvest, un comité de votes réunissant les gérants, analyse les résolutions et décide de l'orientation du vote.

Ginjer AM exerce ses droits de vote par correspondance / procuration ; les instructions étant enregistrées sur la plateforme du prestataire qui se charge de la transmission à la banque.

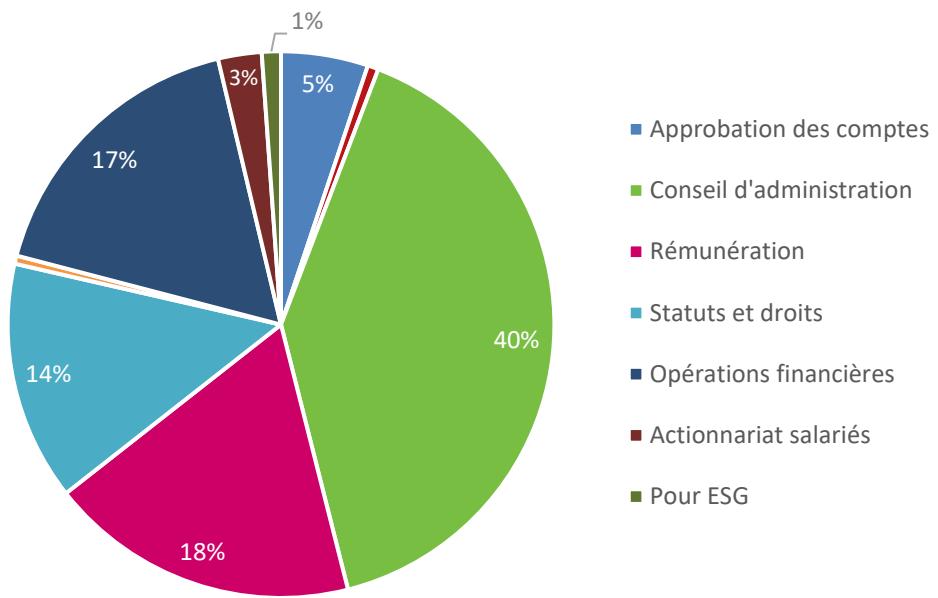
Bilan des votes 2025

En 2025, Ginjer AM a voté à 28 assemblées générales pour un total de 620 résolutions.

Le taux de participation aux assemblées est de 100% au total.

2025	
Nombre d'assemblées générales votées	28
dont France	11
dont Europe hors France	17
Nombre de résolutions votées	620
dont votes "contre"	28%

Répartition des votes par types de résolution



Source : Ginjer AM

Pour les 28 assemblées générales, Ginjer AM a voté « contre » à au moins une résolution.

Les 28% de votes « contre » sont principalement des résolutions sur les thématiques :

- Rémunération
- Nomination des membres du Conseil d'administration
- Dispositifs concernant des opérations financières

Situations de conflits d'intérêts

Au cours de l'année 2025, GINJER AM n'a pas connu de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par l'OPC géré.

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL 2025

A/ Objectif d'engagement actionnarial

En tant qu'investisseur responsable, après réflexion avec son prestataire de service en engagement actionnarial, la société Proxinvest Glass Lewis, Ginjer AM a décidé de poursuivre sa campagne d'engagement actionnarial thématique ESG dont l'objectif est d'encourager les entreprises du portefeuille à renforcer leur stratégie climatique en 2025. D'une part, Ginjer AM a continué de les encourager à définir ou consolider certains critères extra financiers dans la rémunération des dirigeants et plus particulièrement dans leur plan de rémunération long terme. D'autre part, Ginjer AM a aussi encouragé les entreprises à (i) définir, ou améliorer leurs divulgations concernant leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les scopes 1, 2 et 3 et (ii) définir des objectifs de réduction des émissions de GES pour les scopes 1,2 et 3 alignés avec les Accords de Paris.

La question de la performance extra-financière, et en particulier de la prise en considération des efforts de réduction des émissions de GES est pertinente alors que les entreprises font face à une pression croissante pour aligner leurs stratégies sur les objectifs mondiaux de durabilité, tels que l'Accord de Paris. L'objectif de la campagne d'engagement est donc de s'assurer que ces questions sont bien intégrées dans les politiques de rémunérations des dirigeants des sociétés du portefeuille de l'investisseur.

Les plans de réduction d'émissions des GES devant être envisagés à long terme, Ginjer AM encourage particulièrement l'intégration de critères liés aux émissions GES dans le plan de rémunération long-terme. Cet alignement incite les dirigeants à privilégier la création de valeur à long terme plutôt que les gains à court terme, favorisant ainsi l'intégration des considérations climatiques dans la stratégie de l'entreprise. De plus, cela envoie un message fort aux investisseurs, aux employés et aux autres parties prenantes, indiquant que l'entreprise prend des mesures concrètes pour relever les défis climatiques, renforcer sa résilience et contribuer à un avenir durable.

Pour certaines entreprises retardataires du portefeuille, la démarche d'engagement encourage celles-ci à adhérer à la Science Based Target Initiative (SBTi) ou selon le cas à faire valider scientifiquement leurs objectifs de réduction. En effet, l'initiative SBTi vise à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en cohérence avec les préconisations scientifiques. Il s'agit de promouvoir des stratégies alignées sur le niveau de décarbonisation requis pour maintenir l'augmentation des températures mondiales en deçà de 1,5°C par rapport aux températures préindustrielles, conformément aux recommandations du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à l'Accord de Paris sur le Climat. Jusqu'en 2021 le SBTi acceptait de valider des objectifs compatibles avec un réchauffement climatique limité à 2°C.

La Science Based Target Initiative (SBTi) est un projet conjoint du Carbon Disclosure Project (CDP), de l'United Nations Global Compact (UNGC), du World Resource Institute (WRI), le World Wild life Fund for Nature (WWF) et la « We Mean Business Coalition ». Selon les évaluations récentes des trajectoires d'émissions, si les politiques actuelles restent en place, le réchauffement moyen mondial devrait dépasser nettement 2 °C d'ici la fin du siècle, et pourrait atteindre jusqu'à environ 3-4 °C en l'absence d'efforts supplémentaires ambitieux pour réduire les émissions.

Pour obtenir la certification SBTi, les sociétés doivent fixer des objectifs à moyen terme (d'ici 2030) et à long terme (d'ici 2050). Les critères englobent plusieurs types d'émissions, mais la SBTi se concentre sur les scopes 1,2 et 3. Si le scope 3 d'une société représente plus de 40% des émissions totales, la société doit communiquer un objectif de réduction du scope 3.

En participant à l'initiative SBTi, les sociétés peuvent non seulement réaliser une stratégie qui limite le changement climatique lié à leurs activités. L'initiative mérite d'être soutenue pour son indépendance vis-à-vis des sociétés. De plus cette initiative est sur la base de travaux scientifiques reconnus et donc un gage de qualité.

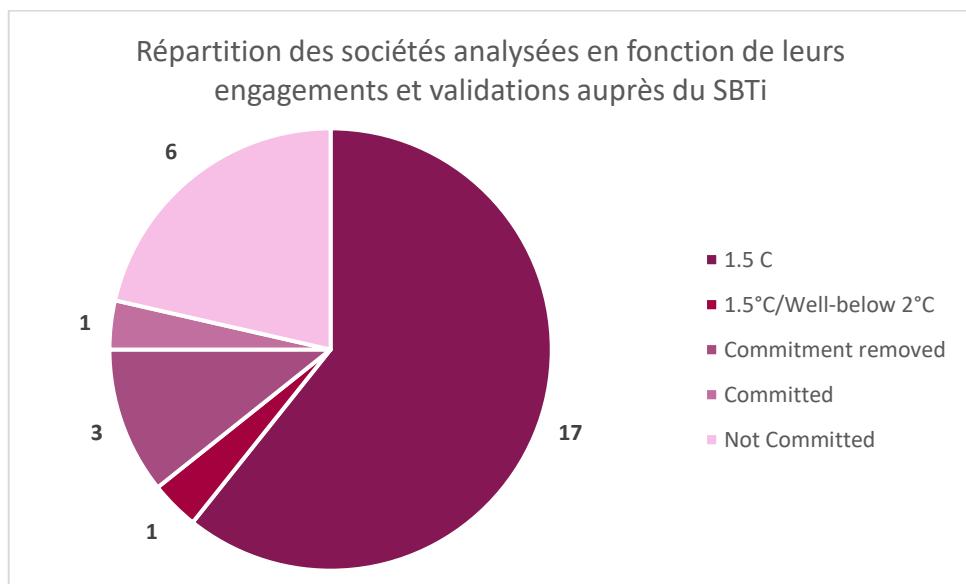
Toutes les industries ne bénéficient pas d'une méthodologie complète en vigueur afin d'identifier leurs objectifs. Certaines validations sont suspendues jusqu'à la finalisation d'une méthodologie afférant au secteur d'activité concerné, c'est par exemple le cas du secteur pétrole et gaz. En 2025 a eu lieu la publication très attendue d'un premier standard pour les institutions financières qui ont un rôle essentiel à jouer dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, pour les sociétés ayant déjà effectué des efforts en termes de transparence, de plan de réduction et de stratégie climat, mais pour lesquelles les divulgations sur les émissions scope 3 demeurent lacunaires ; Ginjer AM a engagé un dialogue sur la consolidation des divulgations et objectifs de réduction liés aux émissions indirectes.

B/ Méthodologie : Analyse des pratiques des sociétés du portefeuille

Ginjer AM a mandaté la société Proxinvest Glass Lewis pour une analyse d'une liste de 28 valeurs détenues en portefeuille en octobre 2025. Après quelques semaines d'analyse des pratiques des 28 valeurs, Proxinvest Glass Lewis a présenté en novembre 2025 un état des lieux du sujet.

a) Objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre validés par la science : Degré d'adhésion à SBTi et analyse de la trajectoire carbone ambitionnée



A la date de l'analyse en octobre 2025, nous observions les données suivantes :

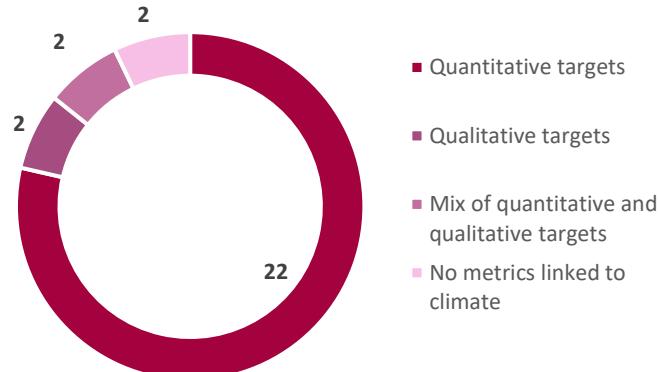
- 19 sociétés sur les 28 s'étaient au moins engagés auprès du SBTi (vs 18 en 2024) ;
 - o 18 de ces sociétés avaient des objectifs fixés et validés par le SBTi (vs 16 en 2024) ;
- 17 sociétés avaient des objectifs de réduction de GES validés par le SBTi dans un scénario de réchauffement de 1,5°C (vs 15 en 2024) ; et
- 9 sociétés (les sociétés B, C, D, E, F, I, L, U et V) (vs 11 en 2024) n'adhéraient pas au SBTi.
 - o 3 de ces sociétés se sont vu être rétrogradées au statut "commitment removed" car le délai de soumission de leurs objectifs n'a pas été respecté (idem à 2024).

b) Analyse des indicateurs liés à la réduction des émissions de GES dans la rémunération des dirigeants

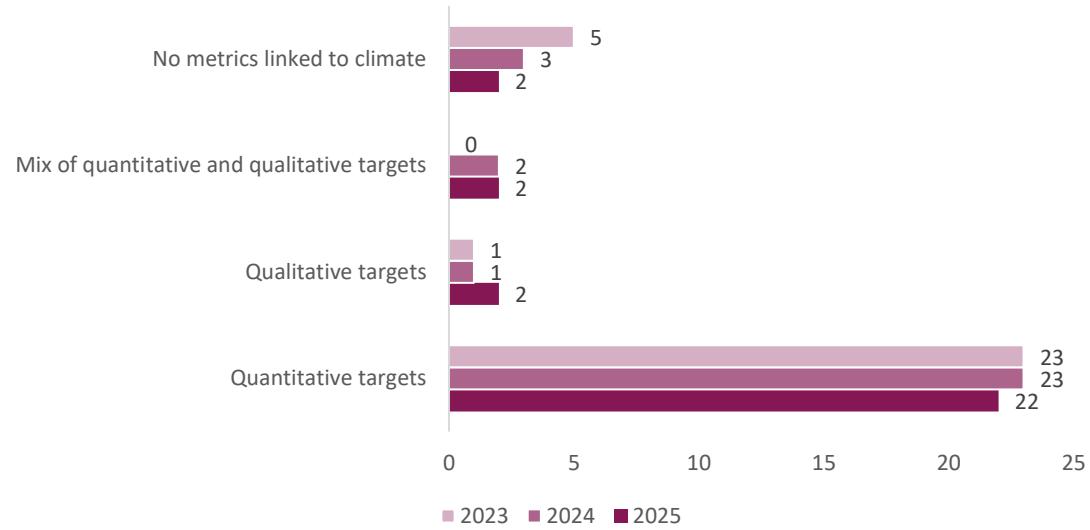
A la date de l'analyse en octobre 2025, nous observions les données suivantes dans le plan de rémunération court et long terme des dirigeants :

- 22 sociétés sur les 28 détenaient uniquement des indicateurs quantitatifs liés à la réduction de leurs émissions de scope 1, 2 et/ou 3, à la part d'énergies renouvelables, décarbonation du portefeuille, et autres indicateurs liés à la performance climatique (vs 23 en 2024) ;
- 2 sociétés sur les 28 détenaient uniquement des indicateurs qualitatifs liés à un plan net-zéro pour 2050 (vs 1 en 2024) ; et
- 2 sociétés sur les 28 détenaient un mélange de mesures quantitatives et qualitatives liées à la réduction de leurs émissions de scope 1, 2 et/ou 3, à la part d'énergies renouvelables, décarbonation du portefeuille, et autres indicateurs liés à la performance climatique (idem à 2024)
- 2 sociétés sur les 28 analysées n'avaient aucun indicateur lié à la stratégie climat de l'entreprise (vs 3 en 2024).

Répartition des sociétés analysées en fonction des indicateurs liés au climat dans la rémunération des dirigeants



Répartition des sociétés analysées en fonction des indicateurs liés au climat dans la rémunération des dirigeants



c) Analyse des divulgations concernant les émissions de GES de scope 3 et objectifs de réductions

Dans l'ensemble, la tendance en matière de transparence des émissions de GES de scope 3 est positive. Toutes les sociétés analysées ont fait preuve d'une transparence accrue concernant leurs émissions et leurs objectifs associés. Si trois sociétés n'ont pas suffisamment divulgué leurs émissions de scope 3 pour l'exercice 2024, la majorité d'entre elles ont démontré des progrès par rapport aux périodes de reporting antérieures. De même, les sociétés qui n'avaient pas divulgué leurs objectifs de scope 3 auparavant ont apporté des améliorations à leurs pratiques de reporting.

C/ Actions

a) Sélection des sociétés ciblées par la campagne d'engagement 2025

A partir des analyses préliminaires réalisées par Proxinvest Glass Lewis, Ginjer AM a sélectionné 7 entreprises parmi les 28 valeurs composant son portefeuille.

Ginjer AM a choisi de poursuivre l'initiative d'engagement intersectoriel lancée en 2023. L'échantillon retenu comprend des entreprises issues des secteurs de l'énergie, de la banque et de l'assurance, de la métallurgie et du transport.

Les trois axes méthodologiques développés par Proxinvest Glass Lewis ont également été appliqués pour approfondir les recherches à la suite de la sélection des entreprises mentionnées.

b) Envoi des lettres

Les lettres destinées aux Présidents de conseil d'administration ou de surveillance des sociétés ont été envoyées en novembre 2025, suivies d'une relance aux entreprises n'ayant pas répondu à la première communication en janvier 2026.

Proxinvest Glass Lewis est mandaté par GINJER AM pour centraliser les réponses.

c) Mesure des progrès et statut d'avancement de la stratégie climat pour chaque société

Au 30 janvier 2026, six sociétés ont répondu, soit un taux de réponse de 86%. Pour rappel, le taux de réponse à la campagne d'engagement climat en 2024 s'élevait à 100% (vs 57% en 2023).

Voici un aperçu du dialogue mené avec les émetteurs et des progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif de l'engagement :

Dialogues avec la société B

Société	Sté B
ISIN	XXXXXXXXXXXXXX
Industrie	Services financiers aux consommateurs
Catégorie d'engagement	N'a pas adhéré à la SBTi
État d'avancement ¹	<p>En 2023, l'entreprise a publié son premier plan de transition vers la neutralité carbone, détaillant son objectif d'émissions nettes nulles d'ici 2050 pour ses investissements, activités d'assurance IARD et opérations. La société a révisé ces objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à moyen terme, à la suite de l'atteinte des objectifs intermédiaires en 2025. À l'horizon 2030, la société s'est fixé l'objectif d'atteindre une réduction de 65% des émissions de gaz à effet de serre sur les Scopes 1, 2 et une partie du Scope 3 par rapport à 2019.</p> <p>Avec des objectifs intermédiaires pour 2030 alignés sur l'Accord de Paris, ce plan intègre des opportunités de croissance axées sur la durabilité. Le SBTi ayant publié en juillet 2025 une nouvelle méthodologie pour le secteur financier, incluant les assureurs, l'émetteur est encouragé à aligner ses objectifs sur cette approche et à obtenir une validation officielle.</p>

En 2025, la société a modifié les conditions de performance de la rémunération long-terme. Elle a remplacé le multiplicateur de durabilité par un “sustainability basket” pondéré à 20% (avec une équidistribution de 6,7% sur les trois axes que sont : le portefeuille d'investissement, la satisfaction client et la satisfaction des employés). Cette nouvelle méthodologie montre la volonté de la société de s'aligner avec les bonnes pratiques du marché et la prise en compte des considérations environnementales.

Toutefois, malgré l'instauration d'une nouvelle méthodologie du SBTi dédiée au secteur financier et la relance de Ginjer AM dans sa lettre d'engagement, la société réitère qu'en tant que membre fondateur de l'Alliance des Propriétaires d'Actifs Net Zéro des Nations Unies (AOA), elle utilise la méthodologie de fixation des objectifs de l'AOA pour son portefeuille d'actifs propres. Cette méthodologie, fondée sur des bases scientifiques, a été développée spécifiquement pour répondre aux besoins des propriétaires d'actifs « ambitieux ».

¹ Rapport Annuel 2024

Dialogues avec la société D

Société	Sté D
ISIN	XXXXXXXXXXXXXX
Industrie	Métaux et exploitation minière
Catégorie d'engagement	N'a pas adhéré à la SBTi
État d'avancement 2	<p>La société s'est vue rétrogradée au statut "commitment removed" car le délai de soumission de ses objectifs n'a pas été respecté.</p> <p>La société s'engage à jouer un rôle de leader dans les efforts de décarbonation dans son industrie, et à contribuer activement à l'objectif mondial de neutralité carbone d'ici 2050. L'entreprise s'est fixé un objectif de réduction de groupe à l'horizon 2030 visant une réduction de 25% de l'intensité de ses émissions de CO₂, et 35 % pour ses opérations européennes d'ici 2030 (émissions de Scope 1 et 2).</p> <p>Par rapport au niveau de référence de 2018, l'intensité des émissions de CO₂ n'a diminué que de 5.4% au niveau global et de 5% en Europe. Alors que 2025 marque le point médian entre l'année de référence et l'échéance de 2030, cette trajectoire reste très en deçà des objectifs 2030 de la société.</p> <p>En outre, la société a divulgué dans son Rapport Annuel 2024 que les objectifs d'intensité à l'horizon 2030 sont en cours de révision et seront présentés dans le prochain « Climate Action Report 3 ».</p>

Ginjer AM a engagé un dialogue avec la société D, lors duquel elle suggère à la société d'améliorer sa transparence, notamment s'agissant des KPI et des objectifs de performance spécifiques utilisés pour la rémunération long terme des dirigeants.

La société a suggéré l'organisation d'une réunion qui n'a, pour l'heure, pas été tenue. Pour rappel, une rencontre a été tenue avec Ginjer AM dans le cadre de la campagne 2024. De plus, dans leur communication en 2023, la société D a exprimé sa volonté d'adopter la méthodologie *Steel* du SBTi tout en admettant que ce processus peut être assez long puisqu'il requiert de réviser l'intégralité de sa stratégie climatique.

² Rapport Annuel 2024

Dialogues avec la société I

Société	Sté I
ISIN	XXXXXXXXXXXXXX
Industrie	Machines de construction et agricoles
Catégorie d'engagement	N'a pas adhéré à la SBTi
État d'avancement ³	<p>L'entreprise a communiqué qu'elle intégrera des camions et bus électriques à batterie dans son portefeuille pour l'Europe, les États-Unis et le Japon, et prévoit d'élargir son portefeuille de production en série pour inclure des camions à pile à combustible. De plus, la société vise à fabriquer uniquement des véhicules neutres en CO₂e « tank to wheel » dans ces régions d'ici 2039.</p> <p>La société s'est fixée comme objectif la production neutre en CO₂e au niveau global pour 2050. Dans ce cadre, la société a déclaré que depuis 2022, sa production en Europe est neutre en CO₂e, et qu'une extension est prévue aux États-Unis, à l'Inde et au Japon dès 2025, et à toutes ses usines d'ici 2039. Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, la société s'est fixé un objectif intermédiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de 42% des émissions de gaz à effet de serre sur les Scope 1 et 2 d'ici 2030, par rapport à 2021. <p>Concernant le Scope 3, la société I a publié pour la première fois ses émissions au titre de l'exercice 2024, incluant notamment les catégories 3.1 (<i>Purchased goods and services</i>) et 3.11 (<i>Use of sold products</i>). La société indique travailler actuellement à l'élaboration d'un plan de transition climatique, intégrant les risques et opportunités climatiques à court et long terme et prévoit de définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le Scope 3.</p>

Dans sa réponse, la société indique qu'elle travaille actuellement sur un système de rémunération mis à jour pour 2027 et aligné sur le cycle de révision quadriennal.

S'agissant de la certification SBTi, la société insiste sur le fait qu'elle est membre de l'organisation. Elle indique également qu'elle attend la dernière version et la mise en place du "SBTi's Automotive Sector Net-Zero Standard" avant de ré-évaluer la validation de ses objectifs. La société indiquait, déjà l'année dernière, attendre la méthode « Sectoral Decarbonization Approach », spécifique au secteur des transports terrestres, qui devait être introduite en 2025. A ce jour, peu de détails sur la mise à jour de la méthodologie a été publiée en 2025 et une seconde phase de consultation publique est en cours.

³ Rapport Annuel 2024

Dialogues avec la société M

Société	Sté M
ISIN	XXXXXXXXXXXXXX
Industrie	Pétrole, gaz et carburants consommables
Catégorie d'engagement	N'a pas adhéré à la SBTi
État d'avancement	<p>L'objectif de la société vise à réduire l'impact climatique de ses activités grâce à des objectifs intermédiaires pour accélérer son chemin vers le Net Zéro d'ici 2050 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de -35 % des émissions nettes de GES sur le cycle de vie (Scopes 1+2+3) d'ici 2030 par rapport à 2018, -55 % d'ici 2035 et -80 % d'ici 2040. - Réduction de -15 % de l'intensité carbone nette des produits énergétiques vendus d'ici 2030 par rapport à 2018, et -50 % d'ici 2040. - Empreinte carbone nette (Scopes 1+2) de Eni à zéro d'ici 2035. <p>La stratégie de la société est soutenue par un plan de croissance et de transformation industrielle couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, et s'appuie sur plusieurs leviers de décarbonation adaptés à la maturité technologique et aux conditions de marché de chaque activité. Dans le secteur amont, la société prévoit d'améliorer l'efficacité opérationnelle, de réduire les émissions fugitives de méthane et le torchage, ainsi que d'augmenter progressivement la part du gaz (y compris les condensats) dans la production totale, afin de dépasser 60 % d'ici 2030 et 90 % au-delà de 2040, contribuant ainsi à contenir la hausse des émissions liées à la production d'hydrocarbures.</p> <p>Dans le secteur aval, le développement des biocarburants constitue un levier clé pour transformer et décarboner les capacités de raffinage conventionnelles existantes. Ces solutions devraient jouer un rôle majeur dans la réduction des émissions des secteurs difficiles à décarboner, tels que l'aviation, le transport maritime et le transport lourd. Par ailleurs, la montée des biocarburants et des énergies renouvelables vise à accroître la disponibilité de solutions énergétiques à plus faible intensité carbone.</p> <p>La société a déjà incorporé des objectifs de réduction des émissions GES de Scope 1 et 2 dans ses plans de rémunération court et long terme des dirigeants, cependant les émissions de Scope 3 n'en font pas partie. Les émissions de GES de Scope 3 représentent pourtant la majeure partie des émissions de la société.</p>

Dans sa campagne 2025, Ginjer AM, soucieuse de la bonne prise en compte des critères environnementaux dans la rémunération des dirigeants, a engagé un dialogue avec la société à ce sujet. Ginjer AM, a notamment questionné la société sur la prise en compte d'un éventail plus large de critères climatiques dans la rémunération. En effet, jusqu'alors, la société a mis en place des critères environnementaux, toutefois ceux-ci sont identiques pour le LTI et STI, une même performance peut donc être récompensée deux fois, ce qui ne correspond pas aux meilleures pratiques. Par ailleurs, dans sa lettre, Ginjer AM incite la société à communiquer davantage d'éléments afin d'assoir la crédibilité du plan de transition climatique. Bien que la société communique correctement, des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le moyen et long terme, qu'elle ait mis en place un objectif Net Zero d'ici 2050, il serait préférable que la société communique davantage d'information, telles que des preuves que les décisions d'investissement critiques, telles que les dépenses en capital, sont alignées sur les objectifs de décarbonisation, y compris l'élimination progressive des dépenses consacrées à des actifs ou des produits à forte intensité carbone non réduite, identification des mesures et technologies clés contribuant à la réduction des émissions, avec estimation des impacts et rapport régulier sur les progrès réalisés pour chacune d'entre elles. Au regard de la décision de certaines sociétés dans le secteur de quitter le comité consultatif du SBTi, Ginjer AM a demandé à la société M de partager sa position.

A l'heure actuelle la société n'a pas répondu à la lettre envoyée. Pour rappel, dans le cadre de la campagne 2024, la société a renvoyé à ses divulgations publiées dans le rapport *for a Just Transition 2023*. Elle a indiqué que sa stratégie Net Zéro repose sur plusieurs leviers visant à décarboner ses activités (Scopes 1 et 2) et sa chaîne de valeur, notamment via le développement de produits à faible ou zéro carbone, les énergies renouvelables, les biocarburants, l'économie circulaire ainsi que des solutions de réduction et de compensation des émissions résiduelles.

La société a par ailleurs précisé ne pas être en mesure de soumettre ses objectifs à la SBTi en raison de la suspension des engagements pour le secteur pétrolier, tout en indiquant qu'elle réévaluera sa participation lors de la consultation publique d'une nouvelle méthodologie attendue en 2025.

Dialogues avec la société L

Société	Sté L
ISIN	XXXXXXXXXXXXXX
Industrie	Services publics d'électricité, producteurs indépendants d'électricité et négociants en énergie
Catégorie d'engagement	Société avec un objectif annoncé et approuvé selon une trajectoire de réchauffement à 1,5°C.
État d'avancement	<p>La société vise la neutralité climatique pour ses émissions de Scope 1 et 2 d'ici 2040, et pour ses émissions de Scope 3 d'ici 2050 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions de Scope 1 et 2 de 50 % d'ici 2030 et de 90 % d'ici 2040 (par rapport à 2019) avec compensation des émissions résiduelles. - Réduction des émissions de Scope 3 de 50 % d'ici 2030 et de 90 % d'ici 2050 (par rapport à 2019) avec compensation des émissions résiduelles. <p>Les émissions de GES de scope 3 de la société continuent de représenter la plus grande part des émissions totales de GES du groupe en 2024 (plus de 92%, comme en 2023). Cependant, depuis l'engagement mené auprès de la société en 2023, aucun changement n'a été apporté au cadre de rémunération de l'entreprise.</p>

La société a suggéré l'organisation d'une réunion qui n'a, pour l'heure, pas été tenue. Pour rappel, dans sa communication 2024, la société L a indiqué avoir été l'une des premières entreprises énergétiques européennes à obtenir la validation de ses objectifs climatiques 2030 par la SBTi, en ligne avec l'Accord de Paris, et être en bonne voie de les atteindre. La société souligne toutefois que les comparaisons annuelles de la consommation d'énergie peuvent être affectées par des facteurs temporaires, notamment les conditions météorologiques, ce qui justifie une analyse pluriannuelle, avec une évaluation approfondie réalisée tous les trois ans. Elle précise par ailleurs que son plan de gestion du carbone adopté en 2022 définit des trajectoires de réduction par activité, suivies annuellement, et que des informations complémentaires, incluant des données par segment, seront publiées dans le cadre des rapports CSRD à compter des résultats 2024.

Concernant la rémunération de long terme (LTI), la société L privilégie des indicateurs ESG présentant un impact opérationnel direct. Les émissions de Scope 3 ne sont pas intégrées en raison des difficultés d'attribution aux actions managériales. La société indique néanmoins réévaluer régulièrement la pertinence de ces indicateurs et n'exclut pas une évolution future de la composante ESG du LTI, y compris l'intégration d'indicateurs d'émissions plus spécifiques sur les Scopes 1, 2 et potentiellement 3.

Dialogues avec la société O

Société	Sté O
ISIN	XXXXXXXXXXXXXX
Industrie	Services financiers aux consommateurs
Catégorie d'engagement	Société avec un objectif annoncé et approuvé selon une trajectoire de réchauffement à 1,5°C en mars 2025.
État d'avancement	<p>La société a fait valider ses objectifs de réduction d'émissions de Scope 1 et 2 d'ici 2030 ; pour ses émissions de scope 3, elle a également fait valider des objectifs pour certains des secteurs dans lesquels elle opère à horizon 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions de Scope 1 et 2 de 44 % d'ici 2030 (par rapport à 2023). Sté O s'engage également à augmenter son recours annuel à l'électricité renouvelable de 98,3 % en 2023 à 100 % d'ici 2030. - Réduction des émissions de Scope 3 par catégorie d'actifs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Immobilier : Sté O s'engage à réduire toutes les émissions opérationnelles de GES liées à l'utilisation de son portefeuille de prêts immobiliers commerciaux de 56,4 % par mètre carré d'ici 2030, par rapport à 2022 ○ Financement de projets et prêts aux entreprises : production d'électricité : Sté O s'engage à réduire les émissions de GES du secteur de la production d'électricité dans son portefeuille de prêts aux entreprises et de financement de projets de 78 % par MWh d'ici 2030, par rapport à 2018 ○ Prêts aux entreprises : ciment : Sté O s'engage à réduire les émissions de dioxyde de carbone du secteur du ciment dans son portefeuille de prêts aux entreprises et de financement de projets de 29 % d'ici 2030, par rapport à 2020 ○ Prêts aux entreprises : acier : Sté O s'engage à réduire les émissions de CO2 du secteur sidérurgique dans son portefeuille de prêts aux entreprises de 28 % par tonne d'acier d'ici 2030, par rapport à 2021 ○ Prêts aux entreprises : automobile : Sté O s'engage à réduire les émissions de CO2 du secteur de la construction automobile dans son portefeuille de prêts aux entreprises de 49 % par véhicule-km d'ici 2030, par rapport à 2020 ○ Prêts aux entreprises : aviation : Sté O s'engage à réduire les émissions de CO2 du secteur aérien dans son portefeuille de prêts aux entreprises de 19 % par tonne-kilomètre de revenu (RTK) d'ici 2030, par rapport à 2023 ○ Prêts aux entreprises : énergies fossiles : Sté O s'engage à réduire les émissions de GES provenant des secteurs amont du pétrole et du gaz dans le cadre de son portefeuille de prêts aux entreprises, d'investissements et d'actifs sous gestion de 35 % d'ici 2030 par rapport à 2019 <p>De plus, la société intègre certains indicateurs liés à la réduction de ses émissions de Scope 1, 2 et 3 dans les plans de rémunération de ses dirigeants. Cependant la société ne divulgue pas les objectifs de performance liés à ces indicateurs.</p>

Dans sa réponse, la société a répondu que, concernant l'alignement de son plan de transition avec les objectifs climatiques mondiaux, elle se concentre sur 3 domaines sur lesquels elle pense avoir le plus d'impact :

- Réduire les émissions : aider les entreprises dans leur transition vers la neutralité carbone
- Construire un avenir durable : financer des technologies et des solutions pour un monde à faible émission de carbone
- Inclure tout le monde dans la transition : trouver de nouveaux moyens pour permettre aux gens de garder une longueur d'avance sur le climat.

Concernant les rémunérations des dirigeants et leur lien avec la performance climatique, l'entreprise a répondu que, en tant que banque, elle concentre ses efforts sur la mesure et le pilotage de son portefeuille en fonction de l'intensité des émissions des secteurs à forte intensité carbone, ce qui leur permet de s'engager de manière significative auprès des entreprises et de soutenir leurs efforts de transition. La rémunération du comité de direction est liée à cette approche, et la société n'a pas l'intention d'ajouter les émissions facilitées à ses objectifs, car cette activité n'est ni significative ni volatile en raison de la dynamique du marché.

A noter que l'approche « Terra » de la société est reflétée dans les objectifs du directeur général pour l'année fiscale 2024, et soutient aussi la transition des secteurs les plus intensifs en carbone au sein de l'industrie financière et de l'investissement, conformément aux objectifs de décarbonation de la société O fixés pour 2030.

Dialogues avec la société T

Société	Sté T
ISIN	XXXXXXXXXXXXXX
Industrie	Services de médias et de communication
Catégorie d'engagement	Société avec un objectif annoncé et approuvé selon une trajectoire de réchauffement à 1,5°C. Son objectif de neutralité carbone pour une certification basée sur la science a aussi été certifié par l'initiative.
État d'avancement ⁴	<p>Les divulgations publiques fournies par l'entreprise donnent une image complète de ses politiques, de sa stratégie et ses pratiques en matière de lutte contre les changements climatiques. La société s'engage à réduire de 50 % ses émissions absolues de GES des Scopes 1 et 2 d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2019. Le Groupe s'engage également à réduire de 50 % ses émissions absolues de GES du Scope 3, couvrant les biens et services achetés, les activités liées au carburant et à l'énergie, les déplacements professionnels, les trajets domicile-travail des employés et les actifs loués en amont, sur la même période.</p> <p>Dans le cadre de ses objectifs à long terme, la société s'engage à réduire de 90 % ses émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 d'ici 2040, par rapport à l'année de référence 2019. Le Groupe s'engage également à réduire de 90 % ses émissions absolues de GES du scope 3, couvrant les biens et services achetés, les activités liées au carburant et à l'énergie, les déplacements professionnels, les trajets domicile-travail des employés et les actifs loués en amont, sur la même période.</p> <p>Les émissions de GES de scope 3 de la société continuent de représenter la plus grande part des émissions totales de GES du groupe en 2024 (84,3% des émissions totales) et ont poursuivi une trajectoire ascendante (+35,5% par rapport à 2023, et +11,9% par rapport à 2019). Cependant, depuis l'engagement mené auprès de la société en 2023, aucun changement n'a été apporté au cadre de rémunération de l'entreprise ; peu d'informations complémentaires sont fournies sur un éventuel plan d'action concernant la réduction des émissions de GES scope 3 dans la perspective d'atteindre les objectifs de réductions pour 2030 et net zéro en 2040. On notera d'ailleurs que l'objectif présent dans la politique de rémunérations qui visait à atteindre 100% d'énergies renouvelables en source directe a été abaissé à 75% compte-tenu « des difficultés ponctuelles aux États-Unis, où les lois en vigueur dans certains États ou villes ne permettent pas de choisir son fournisseur d'électricité, et où, le gestionnaire de l'immeuble est bloqué dans son contrat avec son fournisseur d'énergie, ne permettant pas d'accéder dans ce contexte à un mix énergétique plus favorable en ENR ».</p>

La société a répondu à la campagne d'engagement de 2025. Concernant le lien entre les performances climatiques et les rémunérations des dirigeants, la société rappelle qu'elle a un objectif d'atteindre 100% d'énergies renouvelables d'ici 2030 (ce critère figure bien dans la politique de rémunération, mais l'objectif a été abaissé à 75%) et que des critères liés au climat ont été mis en place dans la politique de rémunération du CEO depuis 2020, avec le même objectif et avec des objectifs annuels en ligne avec cet objectif global et leur stratégie long-terme de durabilité. La société ne s'engage pas à intégrer des indicateurs de réduction d'émissions.

Concernant la prise en compte des considérations climatiques au-delà des émissions liées aux opérations, la société indique qu'en tant que société fournissant principalement des services, qui peuvent engendrer des coûts supplémentaires de développement information ou technologiques, elle intègre dans ses calculs d'émissions divers éléments utilisés par ses services tels que le digital, l'IT et l'IA. Elle rappelle également qu'au regard de la complexité son secteur, elle est également un participant actif à l'initiative internationale Ad Net Zero, ainsi qu'à d'autres initiatives nationales. Elle indique également suivre de près les mises à jour des consultations de la SBTi et du protocole GHG afin de s'assurer d'être en ligne avec les recommandations les plus récentes. Elle prévoit de soumettre une mise à jour de ses objectifs à la SBTi en 2026 (sa dernière soumission datant de 2021).

⁴ Rapport Annuel 2024